

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mai 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	17
représentés	6
votants	23
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	23
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ (Adjoint), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Hervé CORON représenté par Dominique BONNET
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG
Armande REYNAUD représentée par Catherine CATHENOZ
Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON

Absents : André JOURD'HUI, Nicolas DEVAUX, Pascal PINGLIEZ, Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1^{er} avril 2022

n° 69

Objet : Demande de subvention au titre du « Fonds friches » pour la déconstruction 9 rue de l'Hôpital

VU la délibération municipale en date du 9 mai 2011, dans laquelle le Conseil Municipal a décidé d'exercer son droit de préemption sur les parcelles références cadastrales section AR n° 142 d'une superficie de 108 m² et n° 143 d'une superficie de 182 m², sises aux 5 et 7 rue de l'Hôpital, sur lesquelles étaient érigés des bâtiments d'habitation ayant subi un incendie,

VU la délibération municipale en date du 6 juin 2014, dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'achat de la parcelle AR n° 141 sise au 9 rue de l'Hôpital, jouxtant la parcelle AR n° 142. L'objectif de cette acquisition était de réaliser un parking dans une rue étroite ne disposant pas d'aire de stationnement, afin de permettre la revitalisation de cette rue. Ce logement ayant également subi des désordres lors de l'incendie, l'acquisition s'est faite dans le cadre d'une réserve foncière.

VU la note de synthèse n° 2022-64 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 20 mai 2022,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 11 mai 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que l'objectif de l'acquisition de la parcelle AR n° 142, était de réaliser un parking dans une rue étroite ne disposant pas d'aire de stationnement, afin de permettre la revitalisation de cette rue. La déconstruction de ces bâtiments a permis la réalisation d'un parking de 14 places dont l'accès n'est cependant pas très aisé compte tenu de l'emprise des parcelles.

CONSIDERANT qu'au-delà de l'accès difficile au parking, des travaux d'assainissement sont prévus dans la rue de l'Hôpital à la suite desquels cette rue sera requalifiée toujours avec l'objectif de revitaliser ce quartier. Pour anticiper ce projet de revitalisation, il est prévu en amont de déconstruire ce bâtiment sis au n° 9 de la rue de l'Hôpital. Ces travaux sont estimés à 131 300 € HT et comprennent la déconstruction pour un montant de 114 000 € HT, un diagnostic amiante avant déconstruction estimé à 8 300 € HT ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre estimée à 9 000 € HT.



.../. 2 –

CONSIDERANT que ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre du « Fonds friches » à hauteur de 80 %,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

1/ APPROUVE les travaux de déconstruction du bâtiment sis 9 de la rue de l'Hôpital estimés à 131 300,00 € HT, afin d'aménager le parking rue de l'Hôpital.

2/ APPROUVE le plan de financement des travaux de déconstruction comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Déconstruction 9 rue de l'Hôpital	114 000,00 € HT	ETAT – Fonds friches 80 %	105 040,00 €
Diagnostic amiante, plomb	8 300,00 € HT	Autofinancement – 20 %	26 260,00 €
Maîtrise d'œuvre	9 000,00 € HT		
Total	131 300,00 € HT	Total	131 300,00 €

3/ AUTORISE le Maire à solliciter une subvention « Fonds friches » auprès de l'Etat pour un montant de 105 040 € correspondant à 80 % du montant HT des travaux.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET